

INFORMATION IMPORTANTE AUX HABITANTS

DEMARRAGE DE LA REDEVANCE INCITATIVE

A compter du 1^{er} mai 2018, seuls les bacs normalisés et pucés seront ramassés par la benne à ordures ménagères.

Tous les foyers ont dû recevoir leur nouveau bac normalisé, remis gratuitement par la Communauté de Communes.

Si vous ne le possédez pas encore, contactez au plus vite le 03 87 64 10 63 ou écrivez un mail à l'adresse suivante : tridechets.cchcpp@orange.fr

Attention, les anciens bacs à ordures ménagères ne seront bientôt plus collectés. En effet, Les nouveaux bacs sont équipés d'une puce électronique permettant d'enregistrer chaque levée par le camion chargé du ramassage des ordures ménagères. L'information est transmise informatiquement à la Communauté de Communes pour procéder au calcul de la redevance.

A partir du 1^{er} mai 2018, seuls les bacs ci-dessous doivent être présentés à la collecte des ordures ménagères.

